



CESER Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 6 octobre 2020 - Besançon
Auto-saisine

« SOUTENIR LES ASSOCIATIONS EN DEVELOPPANT LES EMPLOIS »
Déclaration de Michel FAIVRE-PICON au nom de la CGT

La commission Cadre de Vie a fait un travail important afin d'assurer la lisibilité du dispositif actuel d'aides aux associations. La CGT se reconnaît globalement dans les préconisations et les évolutions proposées.

Nous pointons cependant la faiblesse des aides aux associations par rapport à l'ensemble des aides versées par la région, et notamment celles versées aux entreprises privées.

En effet, il est indéniable que les associations, même si elles sont à but non lucratif, concourent pour un grand nombre d'entre elles à l'activité économique de la région. La région ayant la compétence économique, l'aide aux associations apparaît donc évidente.

Pour autant, le rapport d'auto-saisine indique par exemple que les associations ont bénéficié de seulement 750 aides dans la période 2017/mars 2020 pour une somme totale d'un peu moins de 8 millions d'€ (fonctionnement + investissement).

C'est un montant très faible, soit un peu plus de 2 000 000 d'€ d'aides/an, au regard du budget de la Région et du poids de l'Economie Sociale et Solidaire, qui représente 11,8 % des emplois salariés de notre région, et 16 % des salariés du secteur privé. Précisons que 75 % des emplois de l'Economie Sociale et Solidaire sont des emplois dans les associations, les autres étant dans les coopératives et les mutuelles.

Pour autant il faut aussi rappeler que seulement 6900 associations sur les 55 000 de notre région, emploient des salariés. La situation des associations est différente selon leur taille et leurs effectifs. Certaines ont des besoins en personnels, donc peuvent potentiellement créer de l'emploi, et d'autres ont surtout des besoins en financement pur (achat de matériel, financement de locaux...)

Enfin un point qui pourrait être approfondi : les besoins en recrutement de personnel par des associations, assez souvent sur des emplois à temps partiels, sont compliqués à réaliser. En plus de l'aide via un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), l'existence d'un ou plusieurs Groupement d'Employeurs pourraient être une des solutions, notamment pour créer des emplois à temps plein mais partagés sur deux ou 3 associations par exemple.

La CGT s'associe notamment à l'une des conclusions du rapport d'auto-saisine : la nécessité de passer d'un système trop répandu d'appels à projets à un système de subventions pérennes et pluriannuelles, pour mieux conforter les associations.

La CGT votera le rapport d'auto-saisine.